DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SEANCE DU 20 DECEMBRE

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt décembre 2024 à 18H00
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 13 Décembre 2024 s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 13/12/2024
Date d'affichage : 13/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr REYNAUD P, Mr GUICHARD R, Mr GARINO J, Mr BOERI C, Mr JOBIN ZEIMET S
Absent (s) : Mr MATEOS A, Mr ROBIN N. Mme AMARENCO S
Pouvoir(s) : Mr BOUVET A à Mr REYNAUD P
Secrétaire de Séance : Mr GARINO J

DELIBERATION N°72/2024
OBJET : Hameau du Villard -Effondrement d'un mur de soutènement de la voie publique sur la propriété d'un particulier. Demande d'aide financière de l' Etat

Considérant qu'un épisode pluvieux d'une forte intensité s'est abattu sur la Vallée de l'Ubaye le 1er décembre 2023, entraînant un redoux marqué provoquant une fonte rapide du couvert neigeux et un déstockage important des eaux,

Considérant l'état de dégradation avancée du mur de soutènement longeant la voie de circulation du Villard, qui menace la sécurité des usagers et des riverains ;

Considérant les risques d'effondrement progressif dans la propriété d'un particulier, engendrant des dommages importants et des risques de sinistre pour ce dernier ;

Considérant que l'état de cet ouvrage compromet le maintien d'un accès sécurisé et conforme sur la voie de circulation ;

Considérant l'obligation pour la collectivité de garantir la sécurité publique et de prévenir les accidents pouvant résulter de cette situation ;

Considérant l'urgence d'agir pour stopper les dégradations et éviter une aggravation des dommages au mur ainsi qu'à la propriété voisine ;

Considérant que ces travaux d'urgence sont éligibles aux programmes d'aides financières de l'Etat, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Plan de financement	Montant (€HT)
Etat –2026	14 172.00 €
TOTAL TRAVAUX HT	14 172.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

AGEDI
Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2025
004-210400628-20241220-DE_2024_072-DE

DECIDE

- D'APPROUVER le plan de financement présenté

- D'AUTORISER La Maire à solliciter les partenaires financiers et obtenir les meilleurs taux

- D'AUTORISER La Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE
PUBLIEE LE

La Maire

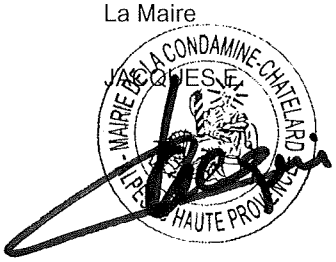

JACQUES F.

Le Secrétaire de Séance

GARINO J.

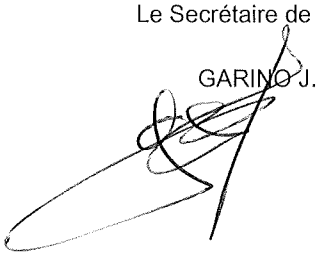

AGEDI
Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2025
004-210400628-20241220-DE_2024_072-DE